

# **Rapport d'Orientation Budgétaire 2024**

## **DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SASSENAGE**

Le 13 Février 2024

## Sommaire

1 - Préambule	P.3
2 - Les principales missions du CCAS	P.3
3 - Les principaux objectifs du CCAS et les axes prioritaires de la politique sociale	P.5
4 - Rappel du contexte général	P.6
5 - La situation rétrospective 2023	P.6
5.1 - Mise en œuvre des préconisations indiquées dans le ROB 2023	P.6
5.2 - L'année 2023 et les changements	P.7
5.3 - Les dépenses et les recettes de fonctionnement	P.8
5.3.1 - Les dépenses de fonctionnement	P.9
5.3.2 - Les recettes de fonctionnement	P.9
6 - Le budget 2024 : Les grands éléments de structuration financière	P.10
6.1 - Les orientations à poursuivre en 2024	P.10
6.2 - Une priorité : maîtriser les dépenses de personnel sans dégrader le niveau de la qualité de service	P.11
6.3 - La maîtrise des dépenses de fonctionnement	P.11
6.4 - Les recettes : l'objectif est d'assurer la pérennité financière dans le cadre de l'enveloppe stabilisée allouée par la commune	P.13
6.5- Dépenses d'investissement	P.13
7 - Conclusion	P.13

## 1- Préambule

Selon l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil d'Administration du CCAS est appelé à débattre des orientations budgétaires.

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est une première étape obligatoire du cycle budgétaire, il permet d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires basées sur les éléments d'analyse prospective. Le DOB donne aux administrateurs la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de l'établissement.

S'il n'a aucun caractère décisionnel, il doit néanmoins faire l'objet d'une délibération spécifique l'actant.

La loi NOTRE, promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation du DOB qui doit s'appuyer sur un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Étape essentielle de la procédure budgétaire, le ROB participe à l'information des élus et facilite les discussions sur les priorités et les évolutions des finances du CCAS, préalablement au vote du budget primitif.

Il présente les orientations budgétaires envisagées de l'exercice ainsi que, le cas échéant, la structure et la gestion de la dette éventuelle, ce qui ne concerne pas le CCAS de SASSENAGE. En outre, pour les CCAS des communes de plus de 10 000 habitants, le DOB doit présenter également la structure et l'évolution des dépenses de personnels et de ses effectifs. Dans un souci de transparence, il est primordial de donner à l'ensemble des administrateurs une vision précise des finances et des orientations poursuivies par le CCAS, et ceci bien que cet état des lieux soit, plusieurs fois par an, restitué en Conseil d'Administration, par les documents-cadres comme la présentation du budget, la présentation du compte administratif, les délibérations modificatives du budget, etc.

**La présentation de ce Rapport d'Orientations Budgétaires constitue l'occasion d'affirmer la poursuite des engagements du CCAS et de présenter les moyens de financer la politique sociale locale que les administrateurs souhaitent impulser.**

Depuis le 1er janvier 2022, le budget du CCAS est passé sous la nomenclature M57.

Le budget couvre les activités réglementaires du CCAS dédiées :

- à l'action sociale (avec des missions obligatoires et facultatives)
- au logement
- aux séniors (portage de repas, Point Info Autonomie)
- à l'Espace de vie Sociale l'espace Familles (soutien à la parentalité et à la vie sociale des séniors (animation et prévention).

## 2- Les principales missions du CCAS

### L'ACTION SOCIALE

Le CCAS est chargé d'animer et de coordonner l'action sociale municipale. Il exerce l'intégralité de ses compétences en matière d'action sociale générale, telle qu'elle est définie par les articles L.123-4 et L.123-5 du code de l'action sociale et des familles ainsi que dans le cadre du décret n°95-562 du 6 mai 1995, qui précise ses attributions. Il **apporte ainsi son soutien auprès de sassenageois confrontés à des difficultés financières et/ou de précarité**, par des interventions relevant de ses missions obligatoires mais également de missions facultatives :

### Missions obligatoires d'aide sociale :

Le CCAS assure les missions obligatoires qui lui reviennent à savoir :

- L'instruction (pour le compte du Département) des demandes d'aides sociale légales (aide sociale à l'hébergement) Article L 123-5 du CASF
- La domiciliation des personnes sans domicile stable (article L 264-1 du CASF)
- Tenir à jour un fichier des bénéficiaires d'une prestation d'aide sociale (article R 123-6)
- Tenir à jour un fichier des bénéficiaires d'une prestation d'aide sociale (article R 123-6 du CASF)
- Réalisation d'une analyse des besoins sociaux (R 123-1 CASF)

### Missions facultatives d'action sociale

Le CCAS attribue différents types d'aides :

- Des aides alimentaires, délivrées sous forme de chèques d'accompagnement personnalisé CAP (achat de produits d'alimentation et d'hygiène dans la plupart des grandes surfaces et magasins alimentaires et épiceries sociales),
- D'un accès à la distribution alimentaire
- La prise en charge partielle de certaines factures liées au logement (eau, gaz, électricité, assurances...).

### **LES SENIORS**

Un axe fort de l'intervention du CCAS qui repose sur plusieurs piliers :

Le portage de repas : depuis le 1er septembre 2021, le CCAS délègue la prestation de repas des personnes âgées à l'entreprise Guillot-Traiteur. Il s'agit uniquement de la préparation des repas conformément au marché signé. La livraison des repas aux bénéficiaires relève d'un agent contractuel du CCAS qui assure sa tournée avec un véhicule loué auprès du Petit Forestier, selon le marché signé.

Le Point Info Autonomie : lieu d'accueil, d'écoute et d'information à destination des personnes âgées, des personnes handicapés et des aidants qui a été labellisé depuis 2009 par le Conseil Départemental.

### La prévention et la coordination (Espace Familles) :

Dans le cadre de la prévention du vieillissement et pour développer ses actions en direction des seniors, le CCAS élabore un programme d'ateliers destinés à favoriser le bien-être et le maintien de l'autonomie par des activités physiques, intellectuelles et ludiques. Ces activités visent à encourager les échanges et entretenir le lien social.

Elles sont soutenues et financées par le Comité des Financeurs, la Carsat, la CAF : dispositif phare de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV). L'objectif est de coordonner, à l'échelle départementale, la politique de prévention de la perte d'autonomie et rassemble à ce titre au niveau local, les acteurs intervenant en matière de prévention de la perte d'autonomie.

Des animations, et des manifestations sont organisées à destination des seniors sassenageois dans le but de « bien vieillir » et de prévenir et lutter contre l'isolement. Ainsi, aux manifestations traditionnelles annuelles plutôt « festives » s'ajoutent d'autres activités visant l'information, la prévention et la lutte contre l'isolement. Les manifestations et activités festives sont les goûters spectacles, la distribution des colis de Noël, ... Les autres activités proposées dans le cadre de la prévention et la lutte contre l'isolement sont les divers ateliers de bien être, ou la prévention des chutes.

## LE LOGEMENT

La ville de Sassenage est guichet de niveau 3 avec :

- L'enregistrement des demandes,
- L'information et le conseil des demandeurs,
- Un entretien d'instruction sociale visant à lever les freins à l'attribution d'un logement (problème de dettes, documents manquants...). Un travail d'accompagnement est effectué pour lever ces difficultés.

## L'ANIMATION LOCALE

A ce titre, l'Espace Familles poursuit trois finalités de façon concomitante :

- L'inclusion sociale et la socialisation des personnes,
- Le développement des liens sociaux et la cohésion sociale du territoire,
- La prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.

Cet espace assure des missions générales :

- Lieu de proximité à vocation sociale globale, familiale et intergénérationnelle qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale,
- Lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser des projets.

Ainsi le projet social 2022/2025 répond aux attendus de la prestation de service « animation locale », dont les axes sont les suivants :

- Proposer un lieu accueillant innovant et réactif, ouvert à tous, en veillant à la mixité sociale,
- Contribuer à la dynamique territoriale en s'appuyant sur les acteurs locaux tout en développant le partenariat,
- Développer une offre diversifiée garante d'une réponse aux besoins des enfants, des jeunes et de leurs parents.

### **3- Les principaux objectifs du CCAS et les axes prioritaires de la politique sociale**

#### 1- Recentrer le travail social et l'accompagnement des personnes :

- Accompagner les personnes en difficultés en lien avec la commission permanente ; repenser la distribution alimentaire.
  - Redynamiser le partenariat avec la création d'un réseau de partenaires
  - Faire évoluer le PIA (Point Info Autonomie).
  - Développer le service mobilité (aide aux courses, accompagnement de plus fragiles)
- Tisser un lien avec les personnes défavorisées, en difficultés, pour faciliter leur accès au CCAS

## 2- Participer au maintien de la cohésion sociale et préserver la mixité sociale

- Maintenir les actions et les ateliers récurrents au sein de l'Espace Familles\_:
- Pérenniser l'atelier français vie quotidienne
- Planifier les temps forts sur 2024
- Poursuivre la communication avec une réflexion à mener sur la diffusion de la communication.
- Développer de nouvelles actions : organiser des temps conviviaux d'activités, d'ateliers, de loisirs, de sorties, ou d'actions de prévention en lien avec les besoins et attentes de la population (ABS)

## 3- Lutter contre l'isolement des séniors isolés et créer du lien social :

Poursuivre les diverses animations festives qui sont organisées par l'Espace Familles, à destination des séniors: moments conviviaux, soirées intergénérationnelles, repas à la cantine de l'école Vercors avec les enfants, goûter spectacle, distribution des colis de noel, repas de noel ...

## 4- Favoriser l'accès au numérique :

Initier aux nouvelles technologies les plus éloignés (personnes âgées et précaires)  
Accompagner au plus près les bénéficiaires dans leurs démarches au libre-service informatique mis à disposition dans les locaux du CCAS.

## 5 - Un CCAS « hors les murs »

Prévoir des ateliers, rencontres, permanences, dans des lieux sur la commune (par ex :St Exupéry).

6 - Maintenir la clarté budgétaire et la maîtrise du budget dans le respect de l'enveloppe financière allouée.

## 4- Rappel du contexte général

L'année 2023 a été marquée par un contexte économique difficile lié à la situation internationale (conflits) avec pour conséquences, un impact sur la situation économique au niveau national. L'inflation s'est élevée à 5 % environ sur l'ensemble de l'année 2023. Les dépenses de fonctionnement ont été impactées par l'inflation.

Le CCAS a pour enjeu principal de tenir ses engagements au sein d'une enveloppe financière communale identique ; le budget communal étant lui aussi impacté par des hausses de prix.

**Le budget 2024 s'inscrit dans un contexte économique et social particulièrement difficile, à partir d'objectifs définis et du compte administratif prévisionnel 2023, qui sera arrêté en mars prochain.**

## 5- La situation rétrospective 2023

**5.1 - Le CCAS a pu mettre en œuvre les préconisations indiquées dans le ROB 2023 :**

### - Un budget clair et maîtrisé

Un budget détaillé des dépenses et des recettes a été élaboré et le suivi rigoureux en a été assuré. L'année 2023 a eu la particularité d'être confronté à devoir enregistrer et payer des factures issues des exercices antérieurs 2021 et 2022 et qui ont été imputées sur le budget 2023.

Le montant total de ses dépenses impactant le budget 2023 s'est élevé à 51 579,77 €

. Au niveau organisationnel pour améliorer la performance : standardisation et sécurisation des process de paiement et de suivi budgétaire, avec la mise en place de moyens spécifiques RH dédiés à la gestion.

- Budget 2023 : Rééquilibrage entre les lignes budgétaires 011 et 012

Afin de mandater des dépenses supplémentaires au chapitre 011 et 65, une décision modificative a été votée par le conseil d'administration du 25/07/2023 pour transférer la somme de 57 948,45 € du chapitre 012 au chapitre 011. Ce transfert n'a pas impacté le budget global

- Augmentation du coût des repas

Les tarifs du portage de repas ont été réactualisés pour 2023/2024 selon l'augmentation du coût de la vie. En effet, le coût du repas fourni par le prestataire du marché a subi en septembre 2023 une augmentation de 9.58% par rapport au prix initial du marché.

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 10 Octobre 2023 a voté l'augmentation du cout du repas de 1€ pour chaque tranche du quotient familial, avec une date de prise d'effet au 1/11/23.

- Maintien d'une qualité de service tout en maîtrisant le budget

• Portage de repas :

48 personnes ont bénéficié du portage de repas pour un total de 10 638 repas livrés.

La dépense annuelle 2023 de cette prestation est de 78 560,4€ pour une recette de 80 102 €. Par ailleurs, le budget 2023 (ligne : portage de repas) a dû supporter financièrement 3 factures de l'exercice 2022 qui n'avaient pas été payées.

- Point Information Autonomie : 200 personnes ont été accueillies, à part égale entre un accueil physique et par téléphone, dont 60 personnes qui ont été accompagnées pour formaliser une demande d'aide au Département.

- Actions de prévention et de coordination de l'espace familles : 9 ateliers ont été proposés aux personnes âgées : «Je me ressource», «Chauffe Citron», «Gestion du stress», «Formation des aidants», «Smartphone», «les sens en éveil», «être heureux à la retraite», «lutte contre la sédentarisation », « le sommeil ».

Des temps forts ont été organisés tout au long de l'année à destination de tous les publics (familles et enfants, seniors, intergénérationnel).

Un développement de la plateforme Téléphon'âge et diverses animations ont été organisées tout au long de l'année à destination des seniors pour favoriser le lien social et rompre l'isolement des personnes âgées isolés

- Hébergement/logement :

150 nouveaux dossiers ont été créés en 2023 ; 980 modifications ont été effectuées par le service logement et 180 attributions de logements ont été réalisées sur la commune.

Quelques données :

- 1 920 demandes de logements ont été formulées pour Sassenage dont 388 sont des Sassenageois.
- 2 520 entretiens et conseils ont été assurés sur place

Modernisation des paiements dématérialisés des factures du portage de repas

La formation du personnel concerné par ce dispositif n'a pas pu être assurée en 2023 par le prestataire du logiciel Mélissandre car il était peu disponible. Elle est reportée au 1<sup>er</sup> semestre 2024 pour une mise en service au 4<sup>e</sup> trimestre 2024.

**5.2- L'année 2023 a également été marquée par les changements suivants :**

- Gestion en flux : en décembre 2023, il a été décidé la mise en place de la gestion en Flux pour répondre à une obligation légale. Elle porte sur l'ensemble du patrimoine de logements locatifs du bailleur à l'échelle du département ou de la collectivité lorsque celle-ci dispose de droits de réservation. Les réservations portent sur un flux annuel de logements disponibles à la location. La gestion en flux vise à apporter plus de souplesse et de fluidité dans la gestion du parc social, et précisément : – Optimiser l'allocation des logements disponibles à la demande exprimée : elle permet au bailleur de s'affranchir des périmètres de programme et de contingent, et ainsi de mieux

appairer l'offre et la demande en orientant le logement libéré vers un réservoir. – Faciliter la mobilité résidentielle. – Favoriser la mixité sociale en permettant la mobilisation du parc à bas loyer en dehors des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) en même temps que l'accès au logement des plus modestes Cette gestion en flux démarre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

- **Ressources humaines** : des départs et des nouveaux recrutements ont été opérés
  - Les départs : L'ancienne directrice (Février) et un agent (Avril)
  - Les départs en disponibilité : 2 agents (Mai)
  - Les retours de disponibilité : 1 agent (Avril)
  - Les recrutements : Une nouvelle directrice (septembre), 3 agents contractuels (Avril, Mai et Juillet) : 2 animateurs et une personne pour le portage de repas (AGI en CCD) selon la recommandation de ne plus recourir au service de remplacement en AGI pour s'affranchir des coûts de structure de l'agence d'intérim facturés à la commune.

L'équipe du CCAS est dorénavant consolidée. L'année 2023 a été également marquée par le transfert à la ville des deux agents de la ludothèque en Janvier et du LAEP en septembre.

- **Augmentation de la précarité sociale** : l'augmentation des prix a concerné plusieurs secteurs de la vie quotidienne (l'alimentaire, l'énergie, le carburant). Cela a eu pour conséquences, un accroissement des demandes d'aides alimentaires des familles et des personnes isolées, au 4<sup>e</sup> trimestre 2023.

Rappel chiffres clés 2023	
Nombre de commissions	12 commissions
Nombre de dossiers présentés	100 dossiers présentés
Nombre d'accord	89
Nombre de refus	11

Les dossiers présentés en commission d'aide facultative ont des restes à vivre négatif voir proche de zéro dans la grande majorité.

- **Déménagement du CCAS** dans des nouveaux locaux, 4 rue Pierre de Coubertin, à la fin de l'année 2023.  
 Pour maintenir des actions de proximité, il a été acté avec les participants des ateliers de délocaliser des actions hors les murs du CCAS, notamment dans le bâtiment St Exupéry.  
 Un partenariat a été contracté avec la pharmacie du Furon pour mettre à disposition transitoire, la borne de téléconsultation dans leurs locaux. La borne de téléconsultations sera installée dans la maison médicale, à l'achèvement des travaux.
- **Projet social** : En accord avec la CAF, prorogation du Projet Social 2022-2024, d'une année, soit jusqu'en 2025.

### 5.3 - Les Dépenses et les Recettes de fonctionnement

La section de fonctionnement permet de retracer les opérations d'achat et de recette ayant un caractère usuel. Le budget de fonctionnement permet au CCAS d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des recettes et des dépenses nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services du CCAS.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population : vente des repas du portage de repas, les animations ou les dons), à la participation de la ville et des diverses subventions (CAF, Conseil Départemental).

## Répartition du budget du CCAS :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023
Dépenses de fonctionnement	558 987,60 €	610 360,00 €	641 507,69 €	696 850,00 €	<b>590 435,70 €</b>
Recettes de fonctionnement	572 102,27 €	627 830,00 €	601 813,04 €	689 494,33 €	<b>591 497,20 €</b>

### 5.3-1 - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Fonctionnement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023 + DM	CA 2023
011-Charges à caractère général	123 764,66 €	123 439,60 €	192 702,89 €	240 048,45 €	207 624,81€
012-Charges de personnel	408 631,65 €	440 295,87 €	431 179,27 €	426 051,55 €	365 554,05 €
65-autres frais de fonctionnement	12 268,53 €	8 796,21 €	10 131,48 €	22 750,00 €	9 406,93 €
Sous total	544 664,84 €	572 531,69 €	634 013,64 €	688 850,00 €	582 585,79 €
68 042	240,00 €	424,50 €	7 494,05 €	8 000,00 €	7 849,91 €
<b>Total charges de fonctionnement</b>	<b>544 904,84 €</b>	<b>572 956,19 €</b>	<b>641 507,69 €</b>	<b>696 850,00 €</b>	<b>590 435,70 €</b>

### 5.3-2 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Fonctionnement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023
013-Atténuation de charges	27 129,66 €	9 275,64 €	14 439,76 €	5 000,00 €	3 974,76 €
70-Produits des services	83 407,74 €	86 805,30 €	67 775,50 €	122 180,33 €	98 963,60 €
74-Dotations subventions	409 343,12 €	507 629,64 €	519 040,60 €	562 314,00 €	485 802,00 €
Dont subvention ville	390 000,00 €	460 000,00 €	500 000,00 €	520 000,00 €	435 000,00 €
75-Autres produits	2,15 €	1,39 €	501,38 €	0,00 €	2756,84 €
Sous total	520 482,47 €	603 711,37 €	601 757,24 €	689 494,33 €	591 497,20 €
77—Produits exceptionnelles	15,13 €	10 797,54 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>520 497,60 €</b>	<b>614 509,51 €</b>	<b>601 757,24 €</b>	<b>689 494,33€</b>	<b>591 498,03€</b>

**Excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 : + 1 061,50 €**

Excédent antérieur reporté : + 7 805,67 €

**Excédent de fonctionnement cumulé : + 8 867,17€**

## **6 - Le budget 2024 : les grands éléments de structuration financière**

En 2024, l'équilibre financier du CCAS est articulé autour de la poursuite de plusieurs objectifs :

- Préserver la qualité d'encadrement et d'accompagnement des usagers tout en maîtrisant la masse salariale,
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement,
- Stabiliser les recettes et poursuivre la recherche de financements complémentaires au développement de projets innovants,
- Moderniser les services pour les rendre plus efficaces,
- Automatiser les procédures,
- Pérenniser la surveillance comptable.

En 2024, il est prévu de moderniser les paiements dématérialisés des services du portage de repas. Cette modernisation impactera le service finances de la ville qui réduira le nombre d'écritures à prendre en charge grâce à cette automatisation. La mise en place de portails en direction des usagers permettra la gestion de la commande et du paiement de manière automatisée.

Ces évolutions s'opéreront en veillant à deux objectifs de gestion :

- Maintenir la subvention de la ville au CCAS
- Garantir la soutenabilité financière de tous nouveaux projets en direction des précaires et des seniors.

### **6.1 - Les orientations à poursuivre en 2024**

Elles correspondent à celles définies au point 3 « Les principaux objectifs du CCAS et les axes prioritaires de la politique sociale » et sont complétées par :

#### **\*Les évolutions suivantes :**

- Une organisation de la distribution alimentaire sur 2 demi-journées pour pouvoir accueillir toutes les familles en difficultés et répondre ainsi à l'ensemble des besoins identifiés qui sont en augmentation.
- Consolider le PIA (Point Info Autonomie) en l'inscrivant dans une dynamique de réseau tissé par le Département et en renforçant la professionnalisation des réponses apportées.

#### **\*Les nouveaux projets et perspectives 2024 :**

- Le marché du portage de repas arrive à son terme fin août 2024. Il convient de réfléchir sur le lancement d'un nouvel appel d'offres pour la prestation « portage repas » en direction des personnes âgées. La réflexion portera sur le périmètre de la prestation afin d'améliorer la qualité du service rendu aux bénéficiaires.
- Mise en place de « permanences CCAS » (sur rendez-vous), proche de la Mairie (par exemple : St Exupéry) pour répondre à la demande des personnes qui ne peuvent pas se rendre dans les locaux du nouveau CCAS.
- Le projet de mettre en place une mutuelle communale pour proposer une complémentaire santé de qualité, à des prix compétitifs.
-

- Réflexion pour améliorer l'accès aux droits des publics démunis face à l'informatique : appui renforcé aux démarches administratives et à la lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme
- Explorer en lien avec les bénévoles la mise en place d'une nouvelle action de soutien scolaire niveau élémentaire, en direction des enfants 2024/2025
- Veiller à consolider l'organisation RH du CCAS : enjeu de pérennisation de l'équipe, clarification des missions de chacun et accompagnement RH des agents par la mise en place d'un plan de formation.
- Automatisation des factures du portage repas par le déploiement de la fonctionnalité et la mise en place de la formation Mélissandre auprès des agents.
- Promouvoir l'identité du CCAS par la création d'un logo en partenariat avec le service communication de la ville et, fidéliser les usagers du CCAS et motiver l'arrivée de nouvelles personnes par le déploiement d'une newsletter auprès des habitants.
- Impulser des demandes de subventions pour de nouveaux projets au bénéfice des usagers.

## **6.2- Une priorité : maîtriser les dépenses de personnel sans dégrader le niveau de la qualité de service**

Les dépenses de personnel représentent une part importante des dépenses de fonctionnement. Pour l'année 2023, les charges de personnel représentent 61.91 % des dépenses soit un montant de 365 554 ,05 €.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	BP 2023 + DM	CA 2023
012-Charges de personnel	408 631,65 €	440 295.87€	431 179.27 €	426 057,55€	368 109,10€	365 554,05 €

Le budget primitif 2024 prend en compte, l'évolution de la masse salariale- Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et l'impact des réformes statutaires : évolution du parcours professionnel, déploiement de la prime Segur pour les agents d'animation de l'espace familles, hausse du point d'indice, le personnel recruté et un retour de disponibilité.

**Proposition 2024 pour les charges de personnel avec une équipe complète : 433 500 €**

## **6.3 La maîtrise des dépenses de fonctionnement**

Les tableaux suivants reprennent par grands agrégats le budget de fonctionnement. Ceux-ci sont marqués par les grandes caractéristiques suivantes :

### **. La maîtrise des dépenses à caractère général (Chap 011) :**

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	BP 2023+ DM	CA 2023
011-Charges à caractère général	125 435.62€	153 206.62€	192 702.86 €	188 100€	240 048,45€	207 624.81€

La maîtrise des dépenses à caractère général n'a pu se faire que partiellement sur l'année 2023. En effet, le paiement des colis de Noël 2022, deux factures du portage (novembre et décembre 2022) ont impactés l'exercice 2023. Néanmoins, la mise en place d'une gestion plus rigoureuse a permis de régulariser les retards de paiement sans dépassement du budget des dépenses.

- **Ligne 60623 : Alimentation**

Les dépenses d'alimentation représentent une part importante des dépenses de fonctionnement. Pour l'année 2023, elles représentent 21,70 % des dépenses, soit 126 168,17€.

En 2023, les dépenses relatives au Noël des seniors (colis, repas, spectacle) ont basculé sur la ligne 6232 « fêtes et cérémonies » de ce même chapitre. Ces dépenses représentent pour l'année 2023 un coût qui s'élève à 28 950 € (hors spectacle).

Le coût de la prestation des repas (portage des repas) représente 62,26 % des dépenses de l'alimentation, soit 78 560,49 €.

**Proposition budgétaire = 139 500€ pour l'année 2024 avec la prise en compte des colis et du repas de Noël**

- **Ligne 611 : Contrat et prestation de service**

Conférence des financeurs :

Les actions prévues dans le cadre de la conférence des financeurs sont renouvelées pour un coût de 10 265 € en 2024

Ces dépenses sont corroborées par des recettes liées aux appels à projet de la conférence des financeurs.

Animation Prévention seniors et familles : coût 3 000.00 €

Bibliothèque sonore : 400€

Dépann familles : 1500 €

**Proposition budgétaire = 15 165 € pour l'année 2024**

**. Chapitre 65 - L'Augmentation des crédits de l'action sociale à destination des plus vulnérables – ( 65-Autres charges de gestion)**

Le BP 2024 propose une réévaluation de ces aides facultatives, du fait de :

- L'augmentation du nombre d'aides directes sollicitées par les sassenageois au titre de l'aide sociale facultative
- L'augmentation des personnes en précarité alimentaire

En 2023, il a été accordé 51 entrées en distribution alimentaire, 28 colis d'urgence. Les personnes qui sont entrées dans le dispositif sont en majorité des femmes seules et hommes seuls, l'âge de ces demandeurs se situe entre 55 et 65 ans dans la grande majorité.

Compte tenu de la situation économique, le Conseil d'Administration du 14 novembre 2023 a voté une revalorisation de l'aide alimentaire de 150 € à 270 €.

**Proposition budgétaire 2024 : 12 950 €.**

#### **6.4- Les recettes : l'objectif est d'assurer la pérennité financière dans le cadre de l'enveloppe stabilisée allouée par la commune**

- **Le service de portage de repas** continue de rencontrer un succès important et une demande de plus en plus forte de la population. Plus de 10 000 repas sont livrés en 2023.

La recette inscrit au CA 2023 de 80 741.29€ correspond à l'activité de l'année 2023. Elle ne couvre pas en totalité le coût de la prestation de fourniture des repas. En 2024, la réflexion à mener sur le portage de repas définira les modalités

-**Les prévisions des recettes de la Caisse d'Allocation Familiales et du département** restent à réévaluer :

L'estimation des recettes pour 2024 est établie à 24 000.00€ pour la CAF et à 10 732.00€ (conférence des financeurs)

-Subvention de la commune : Il est proposé de solliciter une subvention communale à hauteur de 520 000.00 €

#### **6.5- Dépenses d'investissement**

-Dans le cadre du déménagement du CCAS au 1<sup>er</sup> Janvier 2024, du nouveau matériel sera acquis pour la cuisine en remplacement de l'ancien qui ne fonctionnaient plus (lave-vaisselle, hotte) et garantir ainsi le déroulement des activités dans de bonnes conditions.

Coût total : 600 €

-Un coffre fort en remplacement de l'ancien qui est défectueux – coût : 1 500 €

Chaque année, le CCAS s'efforce d'investir pour que le personnel travaille dans de bonnes conditions au quotidien et puisse mener à bien ses activités dans le cadre de ses missions.

**L'excédent définitif d'investissement s'élève au 31/12/2023 à la somme de 17 258,69 €**

### **7 - CONCLUSION :**

Au même titre que le budget général, le budget du CCAS de l'année 2023 a pu être maîtrisé grâce à la mise en place d'une méthodologie de travail, d'une bonne gestion des dépenses et des recettes et d'un suivi rigoureux tout au long de l'année.

Dans un contexte économique et social difficile (coût de la vie augmentée, inflation), la rigueur budgétaire doit être poursuivie en 2024 ainsi que l'encaissement des recettes pour maîtriser le budget.

L'exercice 2024 permettra aux élus et aux agents de s'engager dans des actions de modernisation et de recherche d'efficacité à mettre en place au service de l'utilisateur, ainsi que la réalisation de nouveaux projets (temps forts). L'implication de chacun permet la continuité et la qualité du service public pour les seniors et tous les publics, d'autant plus important à mettre en œuvre quand il s'agit d'action sociale.